



49.3 : notre colère ne peut être confinée

En dépit d'un mouvement social sans précédent et d'une mobilisation inédite des barreaux en grève depuis deux mois, le gouvernement s'obstine à vouloir imposer une réforme des retraites lacunaire, bancale et purement dogmatique qui mettra en péril de nombreux cabinets d'avocats.

Partout la mobilisation s'inscrit dans la durée: défenses massives, blocages de tribunaux, cahiers de doléances, course de relai à travers la France, rencontres avec les personnels de justice, et pourtant le pouvoir reste sourd.

Alors que plus de 60 % de la population est hostile au projet de loi, l'exécutif fait le choix de bâillonner l'Assemblée nationale au prétexte que la réforme des retraites, pourtant présentée comme la plus emblématique du quinquennat, ne mériterait pas plus de 115 heures de débat.

Le gouvernement confirme ainsi son mépris pour toute forme d'opposition qu'elle soit politique ou sociale et son incapacité à convaincre.

Pire, par l'intermédiaire du député Houlié, il confirme son objectif de faire disparaître les cabinets s'occupant du contentieux de "masse" (c'est à dire du droit de la famille, du travail, des étrangers, du logement...) pour les remplacer par des machines au prétexte que des algorithmes feraient bien mieux leur travail.

Le SAF ne se satisfera pas de la mise en place d'une commission destinée en avril à faire d'hypothétiques propositions en matière d'aide juridictionnelle ou de TVA.

La bataille n'est pas terminée, loin s'en faut, après les municipales le débat va se poursuivre devant le Sénat puis reviendra en deuxième lecture devant l'Assemblée Nationale.

Enfin la loi sera transmise au Conseil Constitutionnel qui pourra déclarer bons nombres de ses dispositions contraires à la constitution.

Plus déterminés que jamais, nous appelons l'ensemble des avocats à poursuivre la grève dure, à participer à la mobilisation du mouvement social et à multiplier les actions jusqu'au retrait du projet de loi.